



Service départemental
de communication interministérielle
de la Corrèze

Tulle, le 25 septembre 2015

Fièvre catarrhale ovine

Dans le cadre de la FCO déclarée initialement dans l'Allier, un plan de surveillance nationale destiné à établir l'état des lieux de la présence de la FCO sur le territoire a été lancé dès la semaine dernière dans tous les départements. Les résultats complets de cette surveillance nationale sont attendus pour la première semaine d'octobre.

A ce jour, en Corrèze, les premiers résultats sont tous négatifs. Compte tenu des cas confirmés dans des départements limitrophes notamment dans le Puy-de-Dôme (communes de Pontaumur et de Prondines), 7 communes de Corrèze sont ce jour dans le périmètre de surveillance renforcée, dit "périmètre interdit". Ce sont les communes de AIX, EYGURANDE, FEYT, LAMAZIERE-HAUTE, LAROCHE-PRES-FEYT, MERLINES et MONESTIER-MERLINES. Il est à noter que cette maladie n'est pas transmissible à l'homme et n'a pas d'impact sanitaire sur l'ensemble des denrées animales produites.

Le Ministre chargé de l'agriculture a rappelé, le 17 septembre 2015, qu'au-delà de la protection des troupeaux infectés, la priorité de vaccination serait donnée aux animaux destinés aux échanges et exportations ainsi qu'aux animaux reproducteurs destinés aux programmes de sélection génétique des races (bovins, ovins, caprins).

Mercredi dernier, en Corrèze, l'ensemble des filières professionnelles concernées s'est réuni avec les services de l'Etat afin d'envisager la déclinaison locale des mesures nationales et les mesures concrètes pour débloquent rapidement les animaux restés dans les cheptels : désinsectisation, analyses de laboratoire, stratégie de vaccination d'une partie des animaux notamment ceux destinés à l'export. La répartition des vaccins réservés à la Corrèze qui permettra de vacciner 30 200 bovins¹ est en cours d'élaboration ; sa mise en œuvre est envisagée courant de semaine prochaine.

1 Pour mémoire, sur la période du 1^{er} octobre 2014 au 31 mars 2015, 25 000 brouillards avaient été destinés à l'export.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

isabelle.pougeade@correze.gouv.fr

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex. ☎ Standard : 05.55.20.55.20 – Télécopie : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter